

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

*Le Ministre*

Paris, le 19 AOUT 2011

Réf. : Votre lettre du 10 mars 2011

Madame la Secrétaire générale,

Par courrier du 10 mars 2011, vous avez sollicité un bilan du traitement des dossiers d'octroi de l'avantage spécifique d'ancienneté (ASA) aux personnels administratifs, techniques et scientifiques et de leur mise en paiement.

En 2010, la mission des avantages spécifiques d'ancienneté a rédigé 425 arrêtés pour ces personnels.

Le traitement des dossiers d'ASA des personnels administratifs, techniques et scientifiques se poursuit et j'ai décidé de renforcer cette année les effectifs de la mission afin d'accroître le nombre de dossiers PATS instruits.

Les premiers rappels dus aux agents concernés sont déjà versés par la plupart des secrétariats généraux pour l'administration de la police et devraient l'être avant la fin du mois d'août pour les personnels d'administration centrale. Des instructions ont été données à cet effet.

Comme je vous l'ai indiqué le 18 avril, le gouvernement a accepté, à ma demande, de ne pas opposer la prescription quadriennale aux effets financiers des reconstitutions rétroactives de carrière au titre de l'ASA. Dès lors, l'égalité de traitement est garantie entre les personnels actifs et les personnels administratifs, techniques et scientifiques.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de mes respectueux hommages.



Claude GUÉANT

Madame Nathalie MAKARSKI  
Secrétaire Générale  
Alliance  
SNAPATSI  
52 rue de Dunkerque  
75009 PARIS